

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 avril 2018 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S – ALLIGIER J.C. - BOUVERET M - BRUCHON D
FINAND F – ARGOUD Y – POIPY L – LAMBERT C - ROUX G - COZ L –
PINGET M.C - DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G - BALLESTA P

Absente (excusée) : ANTUNES N

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Déclaration préalable

- ♦ M. et Mme MOREL José : enduit de façades

Situation : 37, impasse du loup

Avis favorable, les couleurs envisagées étant conformes au nuancier de la mairie

En marge de ce dossier, le conseil évoque le problème de l'écoulement des eaux pluviales, qui traversent les terrains des propriétaires du lotissement Champ Martin. Des travaux sont à mettre en œuvre pour y remédier.

POINT N°2 : FINANCES

2.1 : Contentieux cuisine centrale

- ♦ Une information est faite sur le projet de requête auprès du tribunal administratif, concernant le contentieux en cours pour la cuisine centrale.

2.2 : Emprunt

- ♦ Le crédit agricole sud Rhône Alpes a débloqué le 12 avril 2018 les 600.000 € empruntés par la commune pour financer les travaux au bourg de Revel.

2.3 : Fonctionnement de la cuisine centrale

- ♦ Mme BOUVERET présente un bilan financier de la confection des repas à la cuisine centrale.

POINT N°3 : ECOLES

3.1 : Restaurant scolaire

- ♦ Une nouvelle organisation sera mise en place après les vacances scolaires pendant le temps de restauration. Il y aura deux services de 20 minutes, ce qui réduira les allées et venues, et permettra aux enfants de prendre le temps de manger sereinement. Une note d'information a été transmise aux parents dans les cahiers de liaison.

- ♦ Une stagiaire âgée de 16 ans sera accueillie pour découvrir l'organisation du temps de restauration scolaire et des NAP pendant 5 jours.

3.2 : Rencontre sportive entre écoles

♦ Une rencontre sportive est prévue entre plusieurs écoles, le 21 juin à Jarcieu. Les enfants du groupe scolaire seront transportés en car. Le coût du trajet est de 236,85 € TTC. Il sera pris en charge par la commune, et sera intégré dans le bilan financier du regroupement pédagogique 2017/2018.

POINT N°4 : CULTURE - PATRIMOINE

4.1 : Aménagement au bourg de Revel

- ♦ La végétalisation du parc ne donne pas entière satisfaction. Des plants seront à changer, notamment les hortensias. Le gazon ne pousse pas.
- ♦ Le terrassement de la partie parking est terminé.
- ♦ Un problème de livraison des bordures, avec un délai de 5 à 6 semaines, repousse les travaux de la montée de l'Embranchement et ceux du parking.
- ♦ Un point a été fait sur les limites entre le parking route des écoliers et la propriété de M. DUPUY. La palissade existante est sur la propriété de la commune de même que presque la totalité des arbres sauf un sapin.
- ♦ Trois poteaux de France Télécom vont être supprimés près du parc et l'alimentation des cinq maisons de ce secteur sera faite en souterrain.
- ♦ Après renseignement, le bassin qui n'a qu'une profondeur de 35 cm, ne nécessite pas la pose d'une grille de sécurité.
- ♦ Bornes d'éclairage du parc : une 7^{ème} borne semble à prévoir, alors qu'elle n'était pas mentionnée dans le plan initial.

4.2 : Aménagement au bourg de Tourdan

- ♦ L'intervention au titre de l'archéologie préventive débutera après le 15 mai.

POINT N°5 : PERSONNEL COMMUNAL

5.1 : RIFSEEP

- ♦ Le dossier concernant ce nouveau régime indemnitaire a été affiné et sera présenté aux employés pour information.

5.2 : Personnel du service technique

- ♦ Mme Virginie BENARD va renforcer le service technique à partir du 16 avril et jusqu'au 30 septembre dans le cadre d'un emploi saisonnier. Cette personne a été recrutée par le biais d'ASPIT Emploi.

5.3 : Document unique

- ♦ Plusieurs communes, dont Revel-Tourdan, travaillent ensemble depuis le début de l'année à l'élaboration de leur document unique, répertoriant les risques liés au travail du personnel et les mesures à mettre en place pour les minimiser. Ce travail est fait en collaboration avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

5.4 : Bilan du travail du service technique

- ♦ M. COZ présente un tableau répertoriant le travail de l'année précédente par agent et par activité.

POINT N°6 : LOGEMENTS LOCATIFS

- ♦ Un point est fait sur l'avancement des procédures relatives aux logements communaux inoccupés.

POINT N°7 : VOIRIE

7.1 : Secteur des Rivoires

- ♦ Les travaux d'enrobé sont toujours en attente.
- ♦ Les travaux de réfection du réseau d'eau ne sont pas achevés entre les maisons BUZAT et CHERPA.

7.2 : Aménagement sécuritaire route de Pisieu

- ♦ Après la période d'expérimentation, il est décidé d'enlever les coussins Lyonnais près de la maison ANTUNES et à la sortie du village Est près du château de Barbarin. Ils seront remplacés par des plateaux ralentisseurs. Un premier devis a été reçu. Il en sera demandé d'autres. Les coussins Lyonnais enlevés seront installés dans un autre secteur de la commune à définir.

7.3 : Voirie intercommunale

- ♦ La semelle du pont situé route de Beaurepaire, vers le chemin de la Marie Blanc est à consolider et des pierres sont descellées. Les travaux seront suivis par la communauté de communes à qui il sera demandé de ne pas utiliser de ciment.

POINT N°8 : ELECTRICITE – ECLAIRAGE PUBLIC

8.1 : Enfouissement du réseau basse tension et du réseau France Télécom place des Terreaux

- ♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le dossier proposé par le SEDI pour l'enfouissement du réseau basse tension et du réseau France Télécom place des Terreaux.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération en ce qui concerne l'enfouissement du réseau basse tension est estimé à 72.781 €. La contribution de la commune serait de 6.381 €.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération en ce qui concerne l'enfouissement du réseau France Télécom est estimé à 19.465 €. La contribution de la commune serait de 16.858 €.

- ♦ Pour rappel : l'année 2020 sera une année blanche en ce qui concerne les travaux en collaboration avec le SEDI.

POINT N°9 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES

9.1 : Conseil communautaire du 26 mars 2018

Points abordés

- ♦ Tourisme
 - camping : validation du projet de construction logement/accueil, phase APD
 - camping : règlement intérieur

- ♦ Finances
 - reprise anticipée des résultats 2017 – budget général
 - budget primitif 2018 – budget général
 - vote des taux
 - dotation de solidarité 2018
- ♦ Environnement
 - reprise anticipée des résultats 2017 – budget annexe de la redevance incitative
 - budget primitif 2018 – budget annexe de la redevance incitative
- ♦ Administration générale
 - cinéma – salle de rencontres culturelles : présentation de l'esquisse du projet
 - personnel : avancement de grade
 - SCOT des rives du Rhône : modification des représentants
- ♦ Information sur les décisions prises par le président dans le cadre des délégations du conseil communautaire.

Compte rendu détaillé consultable sur le site de la CCTB

POINT N°10 : DIVERS

10.1 : Gestion des cimetières

- ♦ Le devis de JVS Mairistem pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières a été validé. Des photos par drone ont été faites le 19 avril par une entreprise spécialisée.

10.2 : Courrier de M. et Mme PINGET

- ♦ Courrier reçu concernant certains souhaits concernant l'enfouissement des réseaux rue des soupirs

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD